

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Verfahrensmechaniker Glastechnik/ Verfahrensmechanikerin Glastechnik**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de  
Mécanicien/mécanicienne des procédés de l'industrie du verre**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Maintenir les flux de matière par la préparation et le stockage du matériel d'exploitation, des matières consommables et des produits de production
- Contrôle, commande et régulation de différents processus et installations de fusion et de formage du verre, de manière autonome ou en équipe
- Application de méthodes de contrôle de fabrication
- Traitement et amélioration de verre et de produits en verre en appliquant différents procédés, tels que l'abrasion, la découpe, l'assemblage, le formage, le revêtement ou toute autre modification des caractéristiques du verre
- Constatation des défauts et des pannes survenant au cours du processus de production, limitation des erreurs et prise de mesures en vue de leur élimination, de manière autonome ou en équipe
- Mise à l'arrêt des machines et des installations de l'industrie verrière (en particulier en cas de changements de production), de façon autonome ou en équipe
- Modification et mise en service de machines et d'installations
- Exécution de travaux d'entretien sur des machines et des installations
- Application de protocoles de production et de plans de flux de production
- Documentation des données d'exploitation pour le pilotage de production et de processus, en maîtrisant les techniques de communication
- Application de méthodes de la gestion de la qualité, garantie de la collaboration, au cours de l'ensemble du flux de processus, par une communication et une coopération continues entre les différents secteurs
- Prise en compte de la protection de l'environnement et de la santé

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les mécaniciens/mécaniciennes des procédés de l'industrie du verre peuvent être employés chez les fabricants de verre creux, de verre plat ou de fibres de verre.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

### (\*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 3B</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien  91 - 81 points = 2 = bien  80 - 67 points = 3 = satisfaisant  66 - 50 points = 4 = suffisant  49 - 30 points = 5 = médiocre  29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Agent de maîtrise (h/f) Verre</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Mécanicien/mécanicienne des procédés de l'industrie du verre en date du 19.06.2000 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 864) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 07.06.2000), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 178a du 20.09.2000)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)
2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

### Informations supplémentaires

**Accès:** les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

**Durée de la formation :** 3 ans.

### Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:

Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. **Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :** Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.

**Vous trouverez de plus amples informations sous:**

[www.berufenet.arbeitsagentur.de](http://www.berufenet.arbeitsagentur.de)

**Centres Nationaux Europass**

[www.europass-info.de](http://www.europass-info.de)